

L'an deux mil huit, le vingt cinq du mois de novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Novembre 2008

Présents : M. DECAUX, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, Mme PRUNIER, Mme BIDAUT, Mme MANZI, M. BOURDIAUX, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. GOBET, M. REGNAULT, M. ADOUE.

Absents excusés qui donnent procuration :

Mme LEMAITRE qui donne procuration à M. CHALENCON  
M. MINGAT qui donne procuration à Mme MANZI

Absents excusés:

Mme ROPITEAU.

Nombre de membres :

Présents : 16

En exercice : 19

Votants : 18

Monsieur Olivier DECAUX a été élu secrétaire de séance.

Après lecture, le procès verbal de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport des Commissions
- 2) Rapport du Service Public D'Assainissement année 2007
- 3) Nomination du correspondant « grippe aviaire »
- 4) Nomination du correspondant « défense »
- 5) Budget supplémentaire 2008 Commune
- 6) Budget supplémentaire 2008 Assainissement
- 7) Proposition de vente d'un terrain à la Commune par la SAFER de Bourgogne
- 8) Cession gratuite d'une parcelle de terrain rue du Champ de la Croix
- 9) Redevance 2008 d'Occupation du Domaine public pour GRDF (Gaz Réseau Distribution France)
- 10) Redevance 2008 d'Occupation du Domaine public pour EDF
- 11) Redevance 2008 d'Occupation du Domaine public pour France Télécom
- 12) Réitération de garantie d'emprunt LOGIVIE suite à un réaménagement de prêt
- 13) Informations diverses

### 1) RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur Daniel CHALENCON

La Commission Communication s'est réunie 7 fois ( 5 fois en octobre et 2 fois en novembre ), en effectif complet ou restreint, dans le double but de dégager une trame cohérente et d'assurer la rédaction ainsi que la mise en page de son premier Magazine Municipal.

En fonction des compétences et des disponibilités de chacun, la Commission s'est fixée pour principale mission la répartition des tâches individuelles ...

A l'issue de cette réflexion collective et surtout solidaire, c'est un Magazine étoffé de 24 pages aujourd'hui, plus vraisemblablement de 28 à sa parution qui reçoit les dernières retouches de finalisation.

Je terminerais cette synthèse en remerciant, au nom de la Commission, les adjoints Isabelle, Olivier, William que nous avons sollicité sur des points précis de leurs champs d'action respectifs et qui ont, bien sûr, assumé leur part de travail avec efficacité, sans oublier notre animateur communal Fabien Guenot pour la couverture d'une grande partie des clichés photographiques.

## 2) RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2007 CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement concernant l'année 2007.

Après étude, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport qui sera annexé à la présente délibération.

### COMMUNE D'URZY (Nièvre)

## RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2007 CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

### 1 INTRODUCTION

La Commune d'URZY assure les investissements et le fonctionnement de son service assainissement.

Le présent rapport est établi conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995. Il rapporte quelques indicateurs techniques et financiers relatifs au service.

### 2 INDICATEURS TECHNIQUES

#### ELEMENTS STATISTIQUES

	POPULATION TOTALE (recensement 1999)	POPULATION ESTIMEE RACCORDEE	POPULATION RACCORDEE RESEAU	NON AU
Population permanente	1847			
Estimation fictive	1893	1380	467	
Population saisonnière estimée	/	/	/	
Population totale	1847	1380	467	

#### ELEMENTS TECHNIQUES

La station d'épuration est construite depuis 1998.

## CONCEPTION ET CONSTRUCTION SADE

Filière boues activées – niveau de traitement

DB 05 : 25 mg/l Azote N = 15 mg/l

DCO : 90 mg/l Phosphore P = 2 mg/l

### Pré Traitements :

- Dégrillage, tamis rotatif
- Traitement biologique
- Dégradation de la matière organique
- Déphosphatation par adjonction de chlorure ferrique
- Recirculation des boues

Clarification et comptage de l'effluent traité

### Traitement des boues :

- Extraction, épaissement, stockage

## CAPACITE DE TRAITEMENT

- |   |                      |
|---|----------------------|
| ➤ Capacité : Equivalent-habitant                        | 2000 E.H             |
| ➤ Volume moyen journalier de l'effluent, temps sec      | 350m <sup>3</sup> /j |
| ➤ Volume moyen journalier de l'effluent, temps de pluie | 480m <sup>3</sup> /j |
| ➤ Débit de pointe                                       | 50 m <sup>3</sup> /h |
| ➤ DB05  | 120 kg/j             |
| ➤ DCO   | 240 kg/j             |
| ➤ MES   | 180 kg/j             |
| ➤ Azote NK  | 30 kg/j              |
| ➤ Phosphore   | 8 kg/j               |

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| ➤ Dégrillage automatique          | refus > 15mm                 |
| ➤ Bassin d'orage                  | 220 m <sup>3</sup>           |
| ➤ Poste de relèvement             | 50 m <sup>3</sup> /h         |
| ➤ Tamis rotatif                   | refus > 0,6mm                |
| ➤ Bassin biologique               | 420 m <sup>3</sup>           |
| ➤ Aération par insufflation d'air | 2 fois 350 m <sup>3</sup> /h |
| ➤ Regard de dégazage              |                              |
| ➤ Clarificateur raclé             | Ø 12 m                       |
| ➤ Epaisseur                       | 18,7 m <sup>3</sup>          |
| ➤ Silo de stockage des boues      | 750 m <sup>3</sup>           |
| ➤ Autonomie                       | 6 mois                       |

## INDICATEURS FINANCIERS

## PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Tarification 2007 : une taxe d'assainissement de 1,12 € le m<sup>3</sup> d'eau assaini est pratiquée à tous les abonnés au service.

#### PRESENTATION D'UNE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M<sup>3</sup>

Le tableau suivant rapporte la facturation de l'assainissement en 2007 pour un abonné raccordé avec un compteur de 15 mm pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an. Il ne rapporte que la part assainissement.

DESIGNATION	TARIFS 2006	TARIFS 2007	AUGMENTATION 2006/2007
Prix de base TTC* par m <sup>3</sup>	0,99€	1,12 €	13,13%
Prix pour 120 m <sup>3</sup> consommé	118,80 €	134,40 €	13,13%

\* le service n'est pas assujéti à la TVA.

#### AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments suivants sont rapportés du Compte Administratif 2007

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

111 800€48

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

99 497,79€

#### Pour l'année 2007 :

Prix du m<sup>3</sup> assaini : 1€12

56 219 m<sup>3</sup> ont été vendus sur les deux semestres 2007

Prime pour épuration : 4308 € .

#### ETAT DE LA DETTE

La dette en capital au 31 décembre 2007 est de 35 081,27 €

#### TRAVAUX EN PREVISION

Construction d'une station d'épuration au Pont Saint Ours

#### 3) NOMINATION DU CORRESPONDANT « GRIPPE AVIAIRE »

Madame le Maire explique que dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale, il y a lieu de désigner un correspondant grippe aviaire et de transmettre ses coordonnées à la Préfecture et d'en aviser le Conseil Général de la Nièvre.

Monsieur GOBET candidat à cette fonction est nommé à l'unanimité correspondant grippe aviaire pour la Mairie d'Urzy.

#### 4) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Secrétaire D'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a

vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Il est donc nécessaire de désigner un correspondant dans chaque Conseil Municipal.

Mme LEMAITRE ayant fait savoir à M. CHALENCON qu'elle était candidate, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme LEMAITRE Annie-Pierre comme Correspondant Défense de la Commune d'Urzy.

#### 5) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Supplémentaire 2008.  
Après l'avoir étudié le Conseil Municipal adopte budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 37 811 €  
Recettes : 37 811 €

Section d'investissement :

Dépenses 872 €  
Recettes : 872 €

Vote :

12 pour  
3 abstentions

#### 6) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Supplémentaire 2008.  
Après l'avoir étudié le Conseil Municipal adopte budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 049 €  
Recettes : 12 049 €

Section d'investissement :

Dépenses 799 €  
Recettes : 799 €

Vote :

13 pour  
2 abstentions

#### 7) PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN A LA COMMUNE PAR LA SAFER DE BOURGOGNE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la SAFER de Bourgogne propose de vendre à la Commune d'Urzy deux parcelles de terrain (AR 53 et 56) situées vers la station d'ultrafiltration d'une superficie totale de 3a69ca pour la somme de 10 euros TTC.

Après étude et après avoir voté , 9 Conseillers sont pour délibérer dès maintenant sur cette acquisition, 8 sont contre et 1 abstention.

Au vu des résultats du vote, il est donc décidé de surseoir à statuer sur l'acquisition de cette parcelle afin de se renseigner auprès du notaire pour une évaluation des frais de l'acte notarié.

#### 8) CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DU CHAMP DE LA CROIX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 1991 lors de deux ventes de terrain à bâtir situés rue du Champ de la Croix, la parcelle (AI 105) d'une superficie totale de 95ca correspondant à une partie de trottoir n'a pas été cédée à la Commune. Le propriétaire souhaite donc céder cette parcelle gratuitement à la Commune.

Après étude et après avoir voté, 9 Conseillers sont pour délibérer dès maintenant sur cette acquisition, 8 sont contre et 1 abstention.

Au vu des résultats du vote, il est donc décidé de surseoir à statuer sur l'acquisition de cette parcelle afin de se renseigner auprès du notaire pour une évaluation des frais de l'acte notarié.

9) REDEVANCE 2008 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR GRDF (GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations GRDF sur la Commune d'URZY.

Pour 2008 et en application du décret du 25 avril 2007, la redevance est la suivante :

13 131.597 mètres linéaires x 0.035€ + 100 euros (terme fixe) x 1.0207 = 571.19  
arrondi à 571 euros

Adopté à l'unanimité.

10) REDEVANCE EDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2008

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations EDF sur la Commune d'URZY.  
La redevance 2007 était de 170 €.

Après étude, le Conseil Municipal, fixe suivant actualisation pour les communes de moins de 2000 habitants, la redevance à 173€.

Adopté à l'unanimité.

11) REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2008

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par France Telecom au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à :

Km linéaire réseau aérien : 44€03

Km linéaire réseau souterrain : 33€02

m<sup>2</sup> au sol : 22€01

Adopté à l'unanimité.

12) REITERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT LOGIVIE SUITE A REAMENAGEMENT DE PRET

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que par délibérations en date du 22 novembre 1993 et du 17 décembre 1996 la Commune d'URZY avait garanti les emprunts de la SA HLM (Logivie).

Suite à un compactage des deux emprunts, LOGIVIE demande à la Commune d'URZY de réitérer sa garantie.

LOGIVIE SA a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la commune de URZY. Le réaménagement consiste en leur regroupement sous un seul et même contrat de prêt, assorti de nouvelles conditions de remboursement.

En conséquence, la commune d'URZY est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Le Conseil Municipal,

La garantie de la commune d'URZY est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier ;

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

## DELIBERE

Article 1 : La commune d'URZY accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2 ci-après des prêts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations au profit de LOGIVIE SA, référencés en annexe 1 et issus du regroupement pour chacun d'entre eux des prêts initialement référencés dans l'annexe 1 et l'annexe 2-1.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées pour chacun d'entre eux dans l'annexe 1.

Concernant les prêts à taux révisables, les taux d'intérêt actuariel annuel mentionnés, calculés sur la base du taux du Livret A de 3,50 %, sont susceptibles de varier en fonction de la variation de celui-ci. En conséquence, le taux du Livret A effectivement appliqué aux prêts sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans le tableau annexé à la date d'effet du contrat de compactage jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, aux montants réaménagés, majorés des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues (notamment en cas de remboursement anticipé) jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune d'URZY s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise Madame le maire à intervenir au contrat de compactage qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Adopté à l'unanimité.

### 13) INFORMATIONS DIVERSES

#### DIVERS

- Madame le Maire et les différents adjoints ont participé aux assemblées générales des associations culturelles ou sportives qui se sont dernièrement tenues.
- Afin d'étudier les radiations et inscriptions de la liste électorale, la commission électorale composée de Madame le Maire, Madame RICARD et Mademoiselle BOURDIOL s'est réunie le 05 novembre.
- La réception des travaux de la rue du Champaul a eu lieu le 7 novembre 2008
- Une rencontre avec les commerçants et artisans a eu lieu en Mairie le 14 novembre. Moment convivial de l'avis de tous. A renouveler.
- La rencontre avec les présidents d'associations (non sportives) s'est déroulée quant à elle le 21 novembre, réunion très enrichissante.
- Une réunion entre les Commissions sportives de Guérigny et Urzy se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre en Mairie d'Urzy
- L'Assemblée Générale de l'ASGU se déroulera le 5 décembre à l'espace associatif d'Urzy
- Réunion des Maires du Canton le 9 décembre
- Réunion Centre Communal d'Action Sociale 10 décembre
- Une réunion avec les Présidents des Associations sportives aura lieu le 15 décembre
- Réunion du Conseil Municipal 16 décembre
- Arbre de Noël des enfants du Personnel Communal 17 décembre

#### SIAEP

- Qualité de l'eau de bonne qualité bactériologique

- Une demande d'emprunt concernant le surpresseur du Champaul est en cours

#### PERSONNEL

- Félicitations aux employés des Services Techniques concernant le broyage effectué sur la Commune
- Les agents du Service Technique ont désormais un planning de travail hebdomadaire
- Les horaires de Fabien GUENOT ont changé ce qui permet une ouverture de la bibliothèque au public plus importante
- Mme LEONARD est actuellement sous contrat à mi-temps au secrétariat en remplacement de Melle CHAMBON en congé de maternité.

#### DEMANDE DIVERSES

- Installation d'une poubelle sur la placette située rue du Bourg entre les deux ponts
- Pose de 0/30 Chemin de la Balanderie
- Arrêt de bus dangereux à différents endroits de la Commune
- Suite à plusieurs demandes, la Commission des Ecoles va réfléchir sur un éventuel changement de fournisseur des repas pour la Cantine Scolaire

Séance levée à 21h35.